

## **Compte-rendu du conseil communautaire du 28 mars 2007 à Montusclat**

### Compte administratif 2006 et compte de gestion

L'arrêté des comptes de l'année 2006 est constitué par le vote du conseil communautaire sur le Compte administratif présenté par le Président. Il s'agit de constater comment et dans quelles mesures les prévisions budgétaires se sont réalisées. Les comptes administratifs du budget principal et du budget de la zone d'activité ont été adoptés à l'unanimité et les résultats de clôture sont les suivants :

- Budget principal :
  - Excédent de fonctionnement de 141 356.26 €
  - et excédent d'investissement de 182 739.75€
- Budget annexe de la zone d'activité de Lachamp:
  - Déficit global de 207 797.73€

Le conseil communautaire a constaté la concordance de ces documents avec les comptes de gestion établis par le comptable public et a les a donc également approuvés.

### Vote des taux d'imposition 2007

Conséquence de la réforme fiscale du plafonnement de la cotisation de la taxe professionnelle, la fixation des taux d'imposition par les assemblées élues des collectivités territoriales est un peu plus compliquée à partir de cette année. Sur la base d'un produit fiscal prévisionnel de 160 927 €, le Président propose une majoration modérée des taux ménages de 2% (taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non bâti) et le maintien du taux de taxe professionnelle. Il rappelle que les taux additionnels votés par la Communauté de communes restent très inférieurs à ceux des communautés de communes voisines. Les taux sont votés à l'unanimité.

### Bâtiment

L'avis d'appel public à la concurrence a été lancé le 21 mars avec une date prévisionnelle de début de travaux en mai. Le marché a été ventilé en onze lots (gros œuvre - charpente couverture zinguerie – menuiseries - plâtrerie peinture - carrelage faïence - sols minces - plomberie sanitaire – électricité – chauffage gaz - façades – plate-forme élévatrice). Les travaux de réfection de la toiture de l'office de tourisme ont été incorporés dans l'appel d'offres.

### Relais assistantes maternelles et halte-garderie

Après son congé maternité, l'animatrice titulaire du relais assistantes maternelles a repris ses fonctions à temps partiel et il convient de compléter le poste. Le Président propose de confier le mi-temps restant à l'agent qui a assuré le remplacement maternité, sur la base d'un contrat de 21 heures hebdomadaires.

Face aux incertitudes des modalités de financement de la CAF, il propose de surseoir au recrutement d'un agent titulaire au sein de la halte-garderie et de reconduire le contrat de l'agent contractuel en place. La décision de titulariser la Directrice en poste est également ratifiée par le conseil communautaire.

### RN 88

En novembre 2006, une délibération unanime du conseil communautaire a exprimé la demande de raccordement à la RN 88 au plus près de l'actuel giratoire de Lachamp. Afin d'éviter tout malentendu, le conseil communautaire souhaite réaffirmer que le demi-échangeur complémentaire demandé viendrait en supplément du diffuseur complet prévu sur la commune de Saint-Hostien.

### Questions diverses

Renouvellement de la convention assistance informatique, convention de coordination de sécurité, renouvellement des contrats conclus avec la CAF et le Mézenc pour le relais assistantes maternelles, extension de la participation de la communauté de communes à l'école de musique de l'Emblavez.